



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection des consommateurs

Question écrite n° 60667

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'État de lui donner des indications sur les recrutements dans la fonction publique d'État par troisième concours. Il souhaite connaître le pourcentage de fonctionnaires d'État recrutés par cette voie en 2003 et 2004, ainsi que les efforts menés pour promouvoir cette voie d'accès à la fonction publique d'État.

Texte de la réponse

Dans le souci de réorienter le recrutement vers des critères de sélection moins académiques et plus en lien avec les compétences acquises, soit par la formation, soit par l'expérience professionnelle, le volet « modernisation du recrutement » de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 a permis notamment la généralisation des 3e concours, ouverts à des candidats ayant acquis une expérience dans le secteur privé ou associatif ou dans l'exercice d'un mandat électif, qui n'existaient auparavant que pour l'accès à l'ENA, à l'ENM ou aux IRA ; plus de 40 corps de la fonction publique de l'État et cadres d'emplois de la fonction publique territoriale sont actuellement concernés par ces 3e concours ; s'il est encore trop tôt pour en faire un bilan détaillé, il apparaît que cette nouvelle voie de recrutement a rencontré un intérêt vif de la part des ministères employeurs, mais insuffisant de la part des candidats potentiels, qui restent dans certains cas trop peu nombreux pour assurer une sélectivité suffisante. Une revalorisation de la situation des lauréats des 3e concours est actuellement à l'étude.

Bilan quantitatif 2002 - 2003 - 2004

Tableau 1-14 : troisième concours en 2002 : nombre d'inscrits, de candidats présents, admis sur la liste principale et effectivement recrutés (par catégorie et par sexe)

	CONCOURS DE CATÉGORIE A		ENSEMBLE DES CONCOURS	
	Total	Dont enseignement	Total général	Dont enseignement
Postes offerts	1 684	1 600	1 684	1 600
Total inscrits	7 709	6 857	7 709	6 857
- hommes	1 924	1 567	1 924	1 567
- femmes	5 785	5 290	5 785	5 290
Total présents	6 102	5 641	6 102	5 641
- hommes	1 438	1 239	1 438	1 239

- femmes	4 664	4 402	4 664	4 402
Total admis	1 199	1 115	1 199	1 115
- hommes	298	256	298	256
- femmes	901	859	901	859
Total recrutés	1 454	1 365	1 454	1 365
- hommes	359	295	339	295
- femmes	1 115	1 070	1 115	1 070
Sélectivité	5,1	5,1	5,1	5,1

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquêtes auprès des directions de personnel.

En 2003 et 2004 (chiffres non définitifs), l'offre et la diversité des postes de troisième concours s'est accrue avec les ministères des sports, de l'agriculture, de l'intérieur en catégorie A et de la justice et de l'économie en catégorie B :

	2002	2003	2004
Ministère de l'agriculture : PLP (enseignement maritime et aquacole)			1
PLP			14
CPE		2	
Ministère de l'éducation nationale : AASU	30	34	22
Ingénieur d'étude recherche et formation		4	
Assistant ingénieur recherche et formation		1	
CAPES	350	370	142
CAPET	50	30	10
CAPEPS	65	65	23
PLP	265	265	90
CPE	70	70	32
Professeur des écoles	800	800	782

Ministère de l'intérieur : Ingénieur de la police technique et scientifique		2	Non connu
Ministère des sports : Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse		3	3
Professeur de sport		10	10
Total	1 630	1 654	1 134

Troisième concours catégorie B

	2002	2003	2004
Ministère de l'agriculture : Technicien des établissements publics de l'enseignement technique agricole		22	
Ministère de la justice : Education de la protection judiciaire de la jeunesse			62
Ministère de l'économie : Secrétaire technique de la Caisse des dépôts		3	3
Total		25	65

Afin de mieux valoriser l'expérience professionnelle de ces agents pour l'accès à des responsabilités supérieures, plusieurs pistes d'amélioration sont actuellement en cours d'expertise. Il s'agit de : prendre en compte l'expérience professionnelle des lauréats du 3^e concours de l'ENA et, dans certaines conditions, des agents contractuels de catégorie A lauréats du concours interne de l'ENA, en réduisant la durée requise pour entrer dans le vivier de recrutement des emplois de direction ; prendre en compte l'expérience professionnelle des lauréats du 3^e concours des IRA et, dans certaines conditions, des agents contractuels de catégorie A lauréats du concours interne des IRA, en réduisant la durée requise pour accéder au principalat ; augmenter la requise d'ancienneté des lauréats du 3^e concours des IRA. Enfin et au-delà de ces mesures ponctuelles, des discussions sur la valorisation des personnes, les promotions et la reconnaissance de l'expérience professionnelle seront ouvertes avec les partenaires sociaux à l'automne prochain pour mieux prendre en compte l'expérience des candidats lors des recrutements ou des promotions, ce qui reviendra, notamment, à favoriser les agents ayant choisi la voie des 3^e concours.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60667

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : fonction publique

Ministère attributaire : fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2005, page 2892

Réponse publiée le : 7 juin 2005, page 5917